

## AVIS n°2024-39

Examen en commission aires protégées le 7 mai 2024

***En application de l'article 31 du règlement intérieur du CSRPN Bretagne, chacun des membres signataires du présent avis atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans le présent avis, à la date de sa signature.***

**Dénomination du projet :** Demande de travaux archéologiques concernant un tumulus dans la RNN François Le Bail à Groix

**Demandeur·s :** Association Archéo Douar Mor

**Rapporteur·s :** Bernard Clément

### MOTIVATIONS OU CONDITIONS

#### **Contexte et présentation du projet :**

Il s'agit d'une démarche concernant une étude de fouilles du tumulus découvert en 2018 à la Pointe de Chats. Le tumulus et la zone des travaux sont partiellement compris dans la RNN.

#### **Discussions :**

Le dossier présenté sur Osmose et en séance par Anne-Lise Jaillais (DREAL Bretagne) le 07 mai 2024 rend compte des incidences des travaux projetés.

La notice d'impact ne fait pas apparaître d'incidence négative sur la RNN. Les secteurs de dépôts de matériaux sont occupés par une prairie – friche ordinaire et aucune espèce de faune ou de flore protégée ne semble affectée.

En résumé, le projet de fouilles du tumulus n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives négatives sur le site de la RNN.

#### **Conclusion :**

**Après discussions en séance, les membres de la commission aires protégées votent à l'unanimité : Avis favorable à la demande des travaux.**

**AVIS :**

**FAVORABLE** ☒ [ X ]  
**FAVORABLE SOUS CONDITIONS** ☐ [ ]  
**DEFAVORABLE** ☐ [ ]

Fait le 14 mai 2024

Signature

